

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/05/2021

Présents : MM BONNETERRE Alexandra, BOUTET Frédérique, BOUTY Anthony, BRANTHOME Valérie, BROUSSE Vanina, CHEVALIER Anick, CHEVALIER David, COURTIoux-DELAGÉ Mathieu, FETIS Sandrine, GEMEAU Stéphane, LAFONT Serge, MEILLAT Marie-Odile, PAGNOUX Romain, PETUREAU Jean-Paul,

Excusé : VARDELLE Jean-Christophe

Secrétariat : Mme LABROUSSE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme BONNETERRE Alexandra

1- Délibérations à prendre

- **Travaux de voirie** : Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du devis de réfection de voirie établi par le cabinet GAMA suite à la visite des voies nécessitant des travaux. Son montant TTC est de 73 319.91 €. La commune bénéficie du programme subventionné FDAC à hauteur de 45 698.33 € TTC ainsi financé : 13 388.70 € par la Commune, 11 424.58 € par le Département et 20 885.05 € par la CDC. Lors du vote du budget communal, 13 000 € ont été inscrits en investissement (part communale au programme FDAC à ajuster en fonction du montant connu et 10 000 € ont été inscrits en fonctionnement pour les travaux hors marché FDAC. Monsieur le Maire propose de choisir les voies à retenir. Ainsi, sont retenues : la voie du Chambon, Landrevie), Lésignac, le Rhus, VC 15. Le Conseil municipal valide également l'inscription de 2.5 j de curage de fossé. Ces journées seront programmées dès que le sol se sera égoutté.
De même, du point à temps sera réalisé sur les voies communales,
- **Demande de subvention « Les Def Y Roses »**. Deux membres de cette association participeront au trophée Roses des Sables qui se déroulera au Maroc du 12 au 24 octobre prochain. Ce rallye humanitaire travaille en partenariat avec les associations « Enfants du Désert » et « Cancer du Sein, parlons-en ! ». L'équipage « Les Def Y Roses » sollicite une subvention destinée à financer leur projet. En contrepartie, un stickers au logo de la commune serait apposé sur leur véhicule. Le conseil municipal vote une subvention de 200 €. Un rallye touristique destiné à faire connaître l'opération sera organisée en Charente Limousine le dimanche 23 mai.
- **Loyers communaux et commerciaux** : Une revalorisation de 0.20 % des loyers communaux dont l'indice de référence des loyers est le 4^{ème} trimestre est proposée. Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020, en raison du COVID, tous les loyers avaient été gelés. L'augmentation sera appliquée cette année fixant le prix des loyers suivants : Moulin de la Cour : logement 1: 334.26 €, logement 2. : 290.50 €, Logement boulangerie : 272.26 €, Logements place de la Bauche N° 1: 474.71 €, N°2 : 317.97 €. Pour la boulangerie (le comptoir des lions a un bail précaire de 3 ans non révisable), l'augmentation sera de 1.47 % selon l'indice de la construction du 4^{ème} trimestre, portant le loyer à 592.72 € HT. Pour information, le loyer de la boulangerie était inchangé depuis 2018,
- **Travaux du Moulin de la Cour** : Le conseil municipal valide le principe d'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée en vue des travaux programmés à l'automne 2021,
- **Enquête publique** en vue du déclassement d'un chemin rural, de l'aliénation de parties de chemin rural aux riverains et classement de la voie communale au village « Chez Pinot » et déclassement d'une partie de voie communale et aliénation aux riverains au village « le Chiron » : elle se déroulera du mardi 15 juin au jeudi 1^{er} juillet inclus. M. GERMANEAU Gilbert, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public le 15 juin de 9 h à 10 h et le 1^{er} juillet de 16 h à 17 h. La consultation des habitants du village de Chez Pinot sera réalisée en parallèle pour la partie bien de village.
- **Subventions Communales** : L'enveloppe inscrite au budget 2021 est inchangée à la somme de 7 500 €. Le Conseil municipal décide de reconduire les subventions au montant de 2020.

2- Décisions diverses

- **Calitom** : Le Syndicat a décidé d'appliquer aux collectivités la redevance jusque-là uniquement facturée aux ménages. Une simulation de ce nouveau coût a été adressée à la mairie : les

déchets du cimetière coûteraient 3 119.69 € HT, ceux de la salle des fêtes 1 559.84 € HT, et ceux de la cantine 532.92 €. Calitom mettra cette mesure en œuvre progressivement : année blanche 2021, 1/3 du montant facturé en 2022, 2/3 en 2024 pour arriver à la totalité en 2024. Le Conseil municipal, afin de limiter la production de déchets et son coût notamment au cimetière, envisage la création de casiers en béton pour recueillir les déchets verts. Les déchets plastiques ne seraient plus acceptés,

- **Rénovation énergétique du bâtiment mairie école** : La partie chaufferie sera subventionnée à 80 % (28 000 € du Département et 28 432.80 € de l'Etat dans le cadre du plan de relance), par contre la partie climatisation des classes, de la mairie et de la bibliothèque agence postale n'aura aucun financement public et devra être autofinancée par la commune. Monsieur le Maire reprendra contact avec le Cabinet Delabre Ingénierie en septembre pour préparer l'appel d'offres ouvert en janvier 2022 en vue des travaux prévus en juillet août 2022,
- **Acquisitions de matériel** : Un nettoyeur haute-pression sera commandé auprès de Limagri ainsi qu'une friteuse pour la cantine auprès de CMDM,

3- Informations Diverses

- Passerelle de Pontcharaud : les services de l'Etat ayant validé la déclaration de travaux sur cours d'eau, les travaux débuteront dans les meilleurs délais,
- Ouverture du Tiers lieu : mise à disposition des locaux le 1^{er} juin à l'association « le Comptoir Des Lions »
- Défibrillateurs : Suite à la consultation engagée par la CDC, les 3 défibrillateurs commandés sont au prix unitaire de 1140 €,

4 – Prochaines réunions

Prochain Conseil Municipal le : lundi 28 juin 2021 à 20 h 30

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45 mn.